



**Déclaration de Son Excellence Monsieur Issa KONFOUROU,  
Ambassadeur, Représentant permanent du Mali auprès des Nations Unies,  
à l'occasion du débat thématique sur les armes conventionnelles  
New York, le 29 octobre 2018**

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par le Maroc et l'Indonésie aux noms respectivement du Groupe africain et du Mouvement des Non-alignés, et souhaite partager des considérations à titre national.

**Monsieur le Président,**

Les foyers de tension sont alimentés principalement par le flux, très souvent illicite, des armes, qu'elles soient conventionnelles ou non. Le cas particulier des armes légères et de petit calibre (ALPC) est une source de grande préoccupation pour mon pays le Mali ainsi que ceux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.

Les ALPC, comparées aux armes dites de destruction massives, paraissent peu sophistiquées. Pour autant, le désastre qu'elles causent, au vu du nombre impressionnant de décès et de blessures physiques enregistré chaque année, sans compter les autres traumatismes qui impactent négativement la vie des communautés, leur vaudrait le qualificatif d'armes de destruction massive.

Pour cette raison, les États membres de la CEDEAO ayant très tôt compris les enjeux de la maîtrise de la circulation des ALPC pour la sécurité et la paix dans leur région, avaient dès octobre 1998, institué le Moratoire ouest-africain sur les armes légères qui fut érigé en Convention de la CEDEAO sur les Armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, entrée en vigueur en 2009.

Parallèlement à cette initiative, l'honneur est échu au Mali de présenter chaque année au nom des États membres de la CEDEAO, devant cette même Commission, la résolution intitulée « Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre ». Cette année encore la résolution est soumise à notre auguste Assemblée. Les enjeux qui ont prévalu pour son introduction initiale sont, hélas, toujours d'actualité. Nous savons pouvoir compter sur l'ensemble des délégations Commission pour perpétuer son adoption par consensus.

Poursuivant sur les initiatives sous régionales, il me plaît de rappeler que les pays du G5 Sahel ont créé une Force conjointe qui vise à fédérer les efforts et actions des cinq pays concernés, en vue de lutter efficacement contre les groupes terroristes et narcotrafiquants en tout genre y compris d'armes qui écument notre sous-région. Cette approche concertée

permettra à terme, de restaurer un environnement sécuritaire permettant de faire prospérer les actions de développement socioéconomique portées par le G5 Sahel et ses partenaires.

A l'échelle du continent africain, la mise en œuvre de la Déclaration de Bamako sur une position africaine commune ainsi que de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre sont autant d'outils qui devraient permettre d'endiguer le flux incontrôlé des ALPC.

Au niveau national, le Gouvernement du Mali a pris plusieurs initiatives et mesures devant contribuer au désarmement :

- au plan normatif, mon pays a adopté une législation forte sur le régime des armes et munitions en République du Mali qui fixe les conditions de détention d'armes à feu et leurs munitions ;
- au plan institutionnel, le Mali s'est doté d'un Secrétariat permanent de la lutte contre la prolifération des armes légères qui est notamment chargé de coordonner les actions des différents services de l'État engagés dans la lutte contre la prolifération des armes légères. Cette structure conduit plusieurs activités, en parfaite intelligence avec les organisations de la société civile et le secteur privé, allant de la collecte des ALPC à la sensibilisation des jeunes, des femmes, des fabricants traditionnels d'armes et des chasseurs sur l'impact des ALPC sur la société ;
- dans le cadre du processus de paix en cours dans mon pays, les mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation, issu du processus d'Alger sont engagés avec le Gouvernement, dans un processus de DDR qui contribuera entre autres à un meilleur contrôle de la circulation des armes sur le territoire national.

Dans le contexte d'insécurité que connaît actuellement la région du Sahel, le Mali demeure convaincu qu'une réponse internationale appropriée au trafic et à la circulation illicite des armes dans les pays de la région, en appui aux efforts sous-régionaux, contribuerait indéniablement à la résolution durable de cette situation et permettrait de recentrer les énergies et ressources vers des initiatives de développement au bénéfice des populations.

**Monsieur le Président,**

Convaincu du rôle central du multilatéralisme dans le processus de désarmement afin de consolider la sécurité et la paix internationales, le Mali est partie à plusieurs instruments internationaux, notamment le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

De même, ma délégation plaide en faveur d'une coopération régionale et internationale effective, transparente et une action responsable des États afin d'éviter que les armes ne se retrouvent entre les mains d'acteurs non étatiques et non autorisés.

**Je vous remercie de votre attention.**